

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

CTF-SCF/TFC.16/6

9 juin 2016

Réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF

Oaxaca (Mexique)

15 juin 2016

Point 6 de l'ordre du jour

PLAN D'ACTION DES CIF SUR LA PARITE DES SEXES — PHASE 2

DECISION PROPOSEE

Les comités se déclarent satisfaits du *Plan d'action des CIF sur la parité des sexes – Phase 2* (document CTF-SCF/16/6) et, après l'avoir adopté, invitent l'Unité administrative des CIF et les BMD à collaborer à la mise en œuvre du plan d'action et à présenter un rapport annuel sur les progrès accomplis à la réunion conjointe.

1. INTRODUCTION

1. Au cours de la réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF de juin 2014, les Comités ont approuvé le *Plan d'action des CIF sur la parité des sexes* (document CTF-SCF/TFC/12/7) et recommandé sa mise en œuvre et la présentation de rapports annuels sur les progrès accomplis. Le présent document fait le point de la mise en œuvre du plan d'action et propose une deuxième phase audit plan de façon à poursuivre le programme des CIF sur la parité des sexes jusqu'à l'exercice 20, renforcer les efforts et consolider les acquis. Les comités sont invités à examiner le projet de seconde phase du plan d'action en vue de son approbation et de sa mise en œuvre.

2. PLAN D'ACTION DES CIF SUR LA PARITE DES SEXES POUR LES EXERCICES 15 ET 16 : BILAN DES PROGRES ACCOMPLIS

2. Les Fonds d'investissement climatiques (CIF) s'emploient à intégrer systématiquement la question de la parité des sexes et à valoriser les résultats qui tiennent compte des besoins et des préoccupations des femmes dans leurs programmes, leurs plans d'investissement et leurs projets. L'objectif global des CIF est d'amorcer « une transition vers un développement à l'épreuve du climat et sobre en carbone dans les pays en développement au moyen de financements à grande échelle ». Pour ce faire, le *Plan d'action des CIF sur la parité des sexes pour les exercices 15 et 16* décrit une approche et des activités permettant d'intégrer systématiquement la question de la parité dans les actions suivantes : élaboration de politiques, appui aux programmes, travaux d'analyse, activités de suivi et établissement de rapports, production et transfert de connaissances¹.
3. La mise en œuvre du *Plan d'action des CIF sur la parité des sexes* a démarré en juillet 2014 dans le cadre du programme des CIF sur la parité des sexes qui vise à : appliquer les politiques et procédures prescrites en matière de parité à l'échelle des CIF ; identifier les aspects à renforcer dans lesdites politiques et procédures ; à la demande des BMD, fournir un appui technique et renforcer les capacités sur la prise en compte de la question de la parité dans les plans d'investissement et les projets des CIF ; et produire de nouveaux outils et connaissances sectoriels sur la parité, en s'inspirant de ce qui se fait de mieux au niveau mondial, afin de les appliquer aux programmes des CIF. La première phase du plan d'action a produit des résultats tangibles, dont certains sont présentés ci-dessous.
4. Tout d'abord, le Plan d'action a permis de renforcer les actions de suivi et de communication sur la prise en compte de la parité des sexes dans les CIF. L'attention accrue portée à la parité a des effets prometteurs sur le portefeuille : 68 % des projets approuvés durant la dernière période examinée (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015) incluaient une analyse de la problématique des femmes dans le secteur concerné au stade de la préparation, contre une base de référence de 24 % des projets depuis le lancement des CIF jusqu'au 30 juin 2014² ; 56 % des nouveaux projets comportent des activités spécifiquement consacrées aux femmes, par rapport à une base de référence de 31 % ; et 58 % des nouveaux projets intègrent des indicateurs ventilés par sexe

¹ Le Plan d'action des CIF sur la parité des sexes, phase 1, est disponible à l'adresse <http://climateinvestmentfunds.org/cif/node/16277>

² Voir aussi le document intitulé *FY15 Progress Report on CIF Gender Program* à l'adresse <http://www.climateinvestmentfunds.org/cif/node/18333>

dans leurs cadres de résultats, contre une base de référence de 25 %. Et les résultats sont encore plus encourageants au niveau des plans d'investissement.

5. Entre autres grandes réalisations, on peut citer l'appui à l'élaboration de plans d'investissement et de projets tenant compte des préoccupations et des besoins des femmes, y compris les nouveaux plans d'investissement au titre du SREP.
6. Le programme des CIF sur la parité des sexes fournit régulièrement des éléments qui contribuent au dialogue sur l'élaboration des politiques et des stratégies de promotion de la parité au sein des principales institutions de financement de l'action climatique, notamment le Fonds vert pour le climat et le FEM. Tout particulièrement, les échanges entre les points focaux des CIF, du FEM et du Fonds vert pour les questions de parité sont très fructueux et permettent à ces institutions/fonds de partager leur approche dans ce domaine.
7. Concernant la production et le transfert de connaissances, les réalisations incluent la préparation d'examen de politiques et de portefeuilles, ainsi que des séances d'apprentissage consacrées à la parité dans toutes les réunions organisées dans les pays pilotes. En collaboration avec l'Unité administrative des CIF, la BERD a apporté son concours à l'élaboration de modules d'évaluation de la place réservée aux femmes dans les projets de maîtrise de l'énergie financés par le CTF au Kazakhstan, en Ukraine et en Turquie. Durant l'exercice 16 également, la BAD a achevé sa revue des bonnes pratiques de prise en compte des problématiques des femmes dans le portefeuille des CIF ; la BID a réalisé une étude portant sur la place des femmes dans les grandes infrastructures de valorisation des énergies renouvelables³ ; la Banque mondiale a publié une étude sur l'accès au financement pour les hommes et les femmes dans les petits États insulaires victimes de catastrophes, notamment à Sainte Lucie. La vaste étude réalisée par l'Unité administrative des CIF sur les femmes et les énergies renouvelables a connu des retards durant la phase 1. Elle va donc se poursuivre durant l'exercice 17 comme indiqué dans les rapports d'activité semestriels précédents.
8. Les principaux enseignements tirés de la mise en œuvre de la première phase du *Plan d'action des CIF sur la parité des sexes* rentrent dans trois grandes catégories : a) ampleur de l'impact escompté du programme sur la parité et nécessité de passer de la prise en compte de cette question à une « dynamique » d'appui à des institutions sensibles aux besoins des femmes ; b) nécessité d'élaborer une politique des CIF sur la parité des sexes ; et c) ressources nécessaires aux programmes de promotion de la parité, particulièrement du personnel en nombre suffisant.

3. PLAN D'ACTION DES CIF SUR LA PARITE DES SEXES : PHASE 2 (EX. 17-20)

9. L'objectif de la première phase du Plan d'action des CIF sur la parité des sexes était d'intégrer la question de la parité à la politique et la programmation des CIF pour favoriser l'égalité des sexes dans les investissements financés par les CIF dans les pays en vue d'un développement à l'épreuve du climat et sobre en carbone. La seconde phase du Plan d'action conserve cet objectif et engage les CIF à poursuivre leurs efforts d'intégration des questions de parité jusqu'à l'exercice 20. Comme indiqué plus haut, la phase 2 est conçue comme un approfondissement de

³ Le rapport de la BID est disponible à l'adresse <http://www-cif.climateinvestmentfunds.org/about/gender>.

l'approche appliquée durant la phase 1 : il s'agit de passer de la simple « intégration » pour faire une plus large place à l'élaboration des politiques, l'appui technique, l'évaluation (y compris des processus et des résultats institutionnels), et à une participation accrue des parties prenantes des deux sexes. Plus spécifiquement, la phase 2 du Plan d'action conservera les acquis des processus de suivi-évaluation des programmes des CIF, de mobilisation d'acteurs externes, de concertation à l'échelle mondiale et d'apprentissage et de partage des connaissances qui tiennent compte de la problématique de la parité, tout en renforçant les outils d'analyse (et d'évaluation), d'appui technique et d'élaboration de politiques inscrits dans le programme des CIF sur la parité des sexes.

10. La phase 2 du programme sur la parité prévoit l'adoption d'une politique formelle des CIF sur la parité des sexes, le renforcement de l'appui technique sur la question de la parité durant la préparation de plans d'investissement et de projets autonomes, et la mise au point de nouveaux outils sous forme de fiches d'orientation sectorielles et programmatiques à l'appui des équipes. Les politiques et procédures relatives à la parité seront renforcées durant l'exercice 17 en particulier, notamment par la multiplication de discussions formelles au niveau du Groupe de travail des CIF sur la parité des sexes et du Groupe restreint de BMD. Pour renforcer l'inclusion sociale et la sensibilisation dans le cadre des processus de préparation des plans d'investissement des CIF, l'équipe en charge du programme sur la parité travaillera avec l'équipe de mobilisation des parties prenantes pour fournir des orientations sur les bonnes pratiques de mobilisation des parties prenantes en tenant compte des préoccupations et des besoins des hommes et des femmes, y compris dans les instances de gouvernance des CIF⁴.
11. Pour l'exercice 17, on prévoit la mise en application de guides sur la prise en compte des besoins des femmes dans la préparation des plans d'investissement, des activités ciblées d'assistance technique et de renforcement des capacités, et la poursuite des travaux d'analyse entamés durant l'exercice 16. Au plan des politiques, l'exercice 17 verra également l'élaboration de guides sur la prise en compte de la parité dans la préparation des plans d'investissement liés aux programmes, et la production de notes spécifiques sur les acquis institutionnels de l'intégration de la parité dans l'ensemble du portefeuille. Certaines BMD, notamment la BAfD et la BERD, ont également indiqué leur intention de rechercher et d'entreprendre des activités supplémentaires de transfert des connaissances durant la phase 2.
12. La nouvelle Initiative spéciale d'évaluation et d'apprentissage des CIF offre une plateforme pour entreprendre des activités de partage des connaissances et d'évaluation à plus grande échelle autour des quatre thèmes prioritaires ci-après : i) changements aux effets transformateurs ; ii) investissement privé ; iii) mobilisation et avantages des acteurs locaux ; et iv) modèle et approche des CIF⁵. Dans le cadre du programme des CIF sur la parité des sexes, on pourrait procéder à des évaluations *ex ante* structurées de la préparation et de la mise en œuvre des projets, ainsi qu'à des méta-analyses des approches d'intégration de la question de la parité

⁴ Des améliorations peuvent être obtenues en incluant la parité des sexes (par exemple les organisations féminines) comme un critère de sélection au moins du groupe d'observateurs pour chacun des quatre programmes des CIF. Plus spécifiquement, on pourrait ajouter un tel critère pour les groupes d'experts des sous-comités des CIF qui ne comptent pas de spécialiste de la parité des sexes/des questions sociales.

⁵ Voir le document intitulé *CIF Evaluation and Learning Special Initiative : Business Plan* (Joint CTF-SCF/16.5), disponible à l'adresse http://www-cif.climateinvestmentfunds.org/sites/default/files/meeting-documents/joint_ctf-scf_16_5_evaluation_and_learning_special_initiative_business_plan_final.pdf

dans les CIF.

13. La phase 2 prévoit un renforcement de l'appui technique à la préparation de plans d'investissement et de projets autonomes. Durant la phase 1 du plan d'action, le SREP a demandé à l'Unité administrative des CIF d'apporter son concours à l'examen des questions de parité dans ses plans d'investissement ; cette initiative est appelée à se poursuivre. Entre temps, et conjointement avec les équipes de projet de certaines BMD, certains pays ont également exprimé le besoin d'une assistance technique structurée sur la question de la parité, notamment pour les projets du FIP et du SREP au Ghana et au Burkina Faso. Cette assistance sera fournie à compter de l'exercice 17.
14. Il est proposé de conserver la structure du Cadre de résultats de la phase 1 du Plan d'action pour la production de rapports sur les résultats et principaux produits dans chacun des cinq domaines suivants : a) élaboration des politiques ; b) appui aux programmes ; c) travaux d'analyse ; d) suivi et production de rapports ; et e) production et transfert de connaissances. Ce cadre devra être assorti d'indicateurs et de cibles annuelles dans chaque cas.